



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 13 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Principal – Affectation du Résultat.

L'An Deux Mille dix-sept, le 13 avril à dix sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 04 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Henry POYET	à	Guy ARMANET

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Henry POYET, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Principal – Affectation du Résultat.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2017 adoptant le Compte Administratif 2016 du Budget Principal ;

Considérant que la section d'investissement du Budget Principal présente en 2016 un déficit de 783 045,88 € ;

Considérant que les Restes à réaliser 2016 en dépenses et recettes s'établissent respectivement à 765 374,54€ et 4 223 432,44 € ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2016 présente un résultat positif de 3.763.735,63 à affecter ;

Considérant qu'il convient de mettre en réserve 1.229.135,63€ des résultats d'exploitation 2016 du budget principal à la section d'investissement du budget primitif 2017 du budget principal sur la ligne budgétaire R002 ;

Considérant qu'il peut dès lors être affecté en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2016 du budget principal à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 2 534 600 € ;

Vu l'avis favorable du bureau du 3 avril 2017 ;

Vu le rapport de présentation n°1 ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

Conseil du 13 Avril 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Principal – Affectation du Résultat.

**DECIDE
A l'unanimité**

- De reporter à la ligne D001 du budget primitif 2017 du budget principal 783 045,88 € ;
- D'affecter sur la ligne R1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2017 du budget principal 1 229 135,63 € ;
- D'affecter à la ligne R002 du budget primitif 2017 du budget principal 2 534 600 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **26 AVR. 2017**
et publication ou notification
du **26 AVR. 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUHAOUÏ



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.